New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
CENTRE EDUCATIF LES P'TITS CRAYONS (DIEPPE) INC.		Le 13 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Centre educatif les p'tits crayons 2		2020027
Adresse		**Numéro de téléphone**
520 rue Amirault Dieppe NB E1A 1C8		(506) 384-5936
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps plein	34	NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Celina Boudreau Chiasson	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance.

La mentore en assurance de la qualité est présente en avant-midi durant les jeux extérieurs, la transition vers l' intérieur ainsi que l'heure du dîner. Les enfants sont engagés dans diverses activités, telles que la conduite de petites voitures, les jeux de ballon, grimper et descendre la glissade, et les jeux dans la maisonnette.

Les éléments suivants ont été vérifiés :
- le ratio et le nombre maximal d'enfants
- affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- les dossiers des membres du personnel
- les compétences et formations
- la routine quotidienne
- l'orientation des enfants
- le lieu d'exploitation
- la supervision

Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par
Celina Boudreau Chiasson — Le 14 novembre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Christine McGraw-Bourque — Le 14 novembre 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"